CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E13951** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/07/2000

Raison sociale : CONSTRUCTIONS TRILLOT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2025

Capital : 316 000

245 ROUTE DE LA CROIX DU DAIS
49500 CHAZE-SUR-ARGOS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Siret : 432 229 862 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 495018 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 106695787

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 106695787

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 02 41 26 02 60 **Fax :**

Portable : 06 86 99 72 85

Responsabilité légale :
TRILLOT ANTOINE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@constructions-trillot.fr

Effectif moyen : 33 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 10 736 482 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure)	33	03/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 16:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.